
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 25 février 2016 L'an deux mille seize et le vingt cinq février l'assemblée régulièrement convoquée le 25 février 2016, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Pascal WURTZ, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, Nicolas DAULLE
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> Laure MACARTY par Philippe DESWARTE
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Delphine POZO, Alain DE CUYPERE
	<u>Secrétaire de séance:</u> Pascal WURTZ

Après signature de la liste de présence, le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Ordre du jour :

**Défense incendie Hameau de Courte soupe
DETR 2016**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une réserve d'eau potable pour la défense incendie sur le hameau de Courte soupe
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR 2016, vu la circulaire préfectorale du 26 novembre 2015 soit 80% du montant HT plafonné à 200 000€
Vu le rapport du SDIS sur le contrôle des points d'eau en 2014 et 2015 mentionnant l'absence de fonctionnement technique du dispositif de défense incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ENGAGE le bureau d'études INTEGRALE ENVIRONNEMENT pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le suivi des travaux

ADOpte le projet de réserve d'incendie consistant à la mise en place d'une cuve incendie de 120m3 enterrée
hameau de Courte soupe

DECIDE de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la DETR programme 2016

S'ENGAGE à financer l'opération tel que le plan de financement/échancier intégré dans le dossier de subvention

soit :

Montant HT des travaux	90 363,00€
Etudes (MOE, topographie, etc)	18 072,60€
total HT	108 435,60€
TVA 20%	21 687,12€
total TTC	130 122,72€

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2016

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

Informations diverses :

- La visite du SDIS pour la vérification des points d'eau sur la commune aura lieu le vendredi 1er avril prochain

- Point sur la réunion de la commission de sécurité pour Les Serres de Moras

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la commission de sécurité du 4 février 2016, celle ci a émis un avis défavoralbe à l'ouverture du public.

Une mise en demeure de mise en conformité dans un délai de 6 mois a été envoyée par la Mairie le 15 février 2016

La séance est levée à 20h